

Harcèlement dans le Pôle Outre-mer Une tolérance zéro, vraiment ?

Le 12 février 2020, le tribunal judiciaire de Saint-Denis de La Réunion, Pôle social, a reconnu dans un jugement la faute inexcusable de l'employeur, *Réunion la 1ère*, ayant causé l'accident du travail d'un salarié.

Il est ainsi établi que « *l'accident du travail résulte de la faute d'une personne ayant substitué l'employeur dans la direction de l'entreprise, sans que ce dernier ait pris les mesures nécessaires pour prévenir le trouble, dont il était informé* ». France Télévisions SA a fait appel le 12 mars 2020.

Petit rappel historique

Les instances internes de FTV de lutte contre le harcèlement s'étaient prononcées en 2015 en faveur d'un collègue journaliste et avaient rendu des conclusions très sévères sur la situation : management toxique.

L'ancienne équipe dirigeante à La Réunion avait alors explosé et a été exfiltrée. Le directeur régional de l'époque a finalement atterri à Malakoff, après 6 mois de conflit social, et se trouve aujourd'hui en difficulté dans la gestion de la réorganisation du site (→ [voir le tract intersyndical](#) diffusé le 26 octobre). Il est par ailleurs pressenti pour le poste de DRH du Pôle Outre-mer d'ici la fin de l'année.

L'ancien rédacteur en chef de La Réunion, après avoir fui la Polynésie suite à une motion de défiance, s'est vite retrouvé lui aussi en conflit personnel avec de nombreux collègues de la rédaction de La Réunion et a fait l'objet d'une sévère alerte de LDH (Ligne Directe Harcèlement) pour des faits supposés de harcèlement.

Félicitations pour service rendu ?

La CGT est atterrée de constater ces nouvelles nominations à des postes d'encadrement après les alertes en interne. Quel message veut-on faire passer ? À quoi servent les préconisations de LDH et des enquêtes internes ?

A-t-on pensé aux victimes toujours en souffrance dans notre société ? Si la présidente affiche une tolérance zéro, certains cadres sont visiblement à l'abri. Car aujourd'hui, nous apprenons avec stupeur la nomination de ce rédacteur en chef à Saint-Pierre et Miquelon. Et demain peut-être, l'ancien directeur régional de Réunion la 1ère au poste de DRH du Pôle Outre-mer ?

Où est la tolérance zéro de FTV ? La directrice du Pôle Outre-mer vient de commettre deux graves erreurs. Deux cailloux dans la chaussure qui pèsent déjà bien lourdement. La nouvelle DRH de l'entreprise approuve ces nominations, en toute connaissance de cause, dans quel but ?

Paris, le 3 novembre 2020